

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021_04_10_14-DE



(Finistère)

Landéda, le 16 avril 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2021

BAC AN TREIZH

RAPPORT N°14/04/2021

En 2020, les communes de Landéda et Plouguerneau ont décidé de mettre en place une navette maritime entre le port de l'Aber Wrac'h à Landéda et le port de Perroz à Plouguerneau.

En plus de faciliter l'itinéraire touristique et la mobilité des habitants, ce projet favorise le transport et la pratique du vélo sur le territoire. Il permet aux usagers d'emprunter sur chaque rive de l'Aber Wrac'h les itinéraires de randonnée (pédestre et vélo) communaux, communautaire (Rand'Abers) ainsi que la Vélo-route des Abers au port de l'Aber Wrac'h.

Ce projet de navette est renouvelé pour l'année 2021 selon les modalités suivantes :

- Le passage est assuré par le bateau de 12 places (+ 4 vélos) de la compagnie maritime « Vedettes des Abers » basée à l'Aber Wrac'h.
- Le service sera proposé chaque jour du 15 juin au 15 septembre selon les horaires suivants :

Départ de l'Aber Wrac'h	Départ de Perroz
9h00	9h15
9h30	9h45
18h15	18h30
18h45	19h00

- Le coût de la prestation est de 13 440 € H.T. qui sera réparti équitablement entre les deux communes, soit 6 720 € H.T. à charge par commune. Tous les frais de communication et autres frais se rattachant au projet seront à charge des deux communes également.
- La navette sera gratuite pour la seconde édition.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver le projet et les modalités de mise en service d'une navette maritime entre le port de l'Aber Wrac'h à Landéda et le port de Perroz à Plouguerneau.
- D'autoriser la prise en charge à hauteur de 50% du coût total du projet par la commune de Landéda.
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021_04_10_14-DE



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 26
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°14/04/2021

Réunion du 10 avril 2021

BAC AN TREIZH

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absent : Bernard THEPAUT donne procuration à Alexandre TREGUER

Monsieur Jean-Luc CATTIN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 voix Pour,

Hervé LOUARN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le conseil municipal approuve le projet et les modalités de mise en service d'une navette maritime entre le port de l'Aber Wrac'h à Landéda et le port de Perroz à Plouguerneau.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise la prise en charge à hauteur de 50% du coût total du projet par la commune de Landéda.

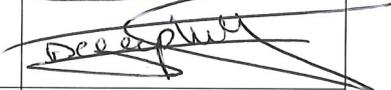
ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021_04_10_14-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021_04_10_14-DE